



Mon locataire ne respecte pas la décision de justice?

Par **sandra7575**, le **23/10/2015** à **18:56**

Bonjour,

J'ai acheter un appartement en janvier 2013 à paris, les anciens locataires devaient quitter les lieux 2 semaines après mon achat. Mais ils n'ont pas respecter car ils sont rester dans les lieux sans payer 1 centimes. J'ai eu deux procédures 1 en référé qui à servit à rien car mon affaire devait passer en fond. La seconde en Fond au mois de février dernier j'ai eu le rendu par téléphone fin mai et "le bout de papier" en mi août. j'ai engager un huissier pour signifier la décision aux locataires. Madame serait partie mais monsieur résiste veut rester sans rien payer. Il a fait appel de la décision et à fait appel au JEX pour demander un délai supplémentaire pour préparer son déménagement LOL la bonne blague. j'ai fais une demande pour une saisi auprès de mon huissier pour récupéré mon argents mais la saisi à servi juste à bloquer une somme a peut près de 700 euros. j'ai payer 820 euros pour rien. Madame est venu en bas de chez mes parents pour me dire qu'elle n'était pour rien dans cette histoire et de lui rendre son argent bloquer sur son compte LA MEILLEURE c'est plus mon problème mais monsieur à eu le culot de demander a son avocat un CHANTAGE arrangement de me remettre les clés et de renoncer à l'appel en oubliant ma dette de plus de 22 000 euros sans compter les avocats et huissier en cours. J'aimerais savoir ce qui risque de lui arriver car c'est des gens malhonnête mauvais j'ai pas de mot pour définir à quelle point je suis écoeuré. Je suis malade de cette situation. J'ai un crédit pas de lieux fixe et une paie pas suffissante à mais besoin car je suis seul dans cette histoire. Merci de me donner des bon conseil pour qu'il sorte de chez moi et de me payer surtout la dette? pour infos mon huissier à fait la dermache auprès du prefet pour demander les forces de l'ordre mais c'est bientôt la trêve Hivernal

Je vous remercie de vos conseil a bientôt
sandra

Par **HOODIA**, le **24/10/2015** à **08:03**

Bonjour,
Revenir dès que possible vers le préfet si possible en fonction du délai.....